

La violence sexuelle en contexte sportif, on parle de quoi ?



Violence sexuelle

Un acte sexuel commis ou tenté par une personne sans que cela soit librement consenti, ou contre une personne incapable de consentir ou de refuser. Le terme violence sexuelle inclut l'agression sexuelle, l'abus sexuel ainsi que le harcèlement sexuel.

Exemples de violence sexuelle en contexte sportif ou de loisir :

- toucher toute partie intime d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu;
- forcer une participante ou un participant, ou une personne impliquée dans le milieu, à réaliser des actes sexuels en échange de faveurs, de privilèges, ou sous la manipulation d'un pair, à avoir une conversation orale ou écrite de nature sexuelle;
- faire des plaisanteries sexuelles offensantes, poser des gestes suggestifs, exhiber ses parties intimes;
- exposer une participante ou un participant, ou une personne impliquée dans le milieu, à des images sexuelles.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est une forme plus subtile de violence sexuelle. Il s'agit d'un comportement à connotation sexuelle abusif, blessant et importun qui, pour la personne qui en fait l'objet, entraîne des conséquences directes sur le maintien ou l'amélioration de ses conditions de vie, et/ou crée à son endroit un climat d'intimidation, d'humiliation ou d'hostilité. Ces comportements sont tout aussi inacceptables de la part d'un entraîneur que de tout autre membre de la communauté sportive. Personne n'a à les accepter.

Exemples de comportements pouvant être liés à du harcèlement sexuel :

- toute forme d'attention ou d'avance non désirée à connotation sexuelle, par exemple : se faire siffler, poser des gestes suggestifs ou vulgaires, sollicitation insistante, regards, baisers ou attouchements, insultes sexistes, propos grossiers, propos, blagues ou images à connotation sexuelle par tout moyen, technologique ou autres.

Aggression sexuelle

Geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite.

Abus sexuel

L'abus sexuel, c'est quand une personne pose un geste ou a des agissements à caractère sexuel envers une autre personne et ce, avec ou sans contact physique. Tout harcèlement sexuel ou toute conduite de nature sexuelle non sollicitée est considéré un abus sexuel.

Exemples d'abus sexuel avec contact physique :

- Inciter l'athlète à se livrer à des attouchements sexuels ou à les subir;
- Proposer des échanges de faveurs ou de privilèges en retour de faveurs sexuelles;
- Embrasser l'athlète sur la bouche ou une autre partie du corps de l'athlète;
- Avoir une relation sexuelle avec l'athlète (exemple : orale, vaginale ou anale);
- Forcer l'athlète à avoir une relation sexuelle (exemple : viol).

Exemples d'abus sexuel sans contact physique :

- Exhiber ses parties génitales devant l'athlète;
- Demander à l'athlète de se dévêtir;
- Demander à l'athlète de se caresser ou de se masturber;
- Faire visionner des images ou des films sexuellement explicites;
- Faire des appels, envoyer des textos, des sextos ou des courriels à connotation sexuelle;
- Utiliser Internet afin de communiquer en ligne avec des jeunes d'âge mineur et de les attirer hors de chez eux, dans un but sexuel, pornographique ou criminel.

Consentement sexuel

Si une personne se trouve en situation d'autorité ou dans une position de confiance face à un mineur (de moins de 18 ans), le consentement de cet enfant à toute activité sexuelle n'est jamais reconnu par la loi, peu importe la différence d'âge.

28 %

des athlètes rapportent avoir vécu de la violence sexuelle*



Violences psychologiques en contexte sportif, on parle de quoi ?

Violence psychologique

Lorsqu'une personne subit, de façon grave et continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part d'un parent ou d'une autre personne impliquée dans le milieu.

Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, du contrôle excessif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail ou une activité disproportionnée par rapport à ses capacités.

Exemples de violence psychologique en milieu sportif ou de loisir :

- Crier des injures (exemple : jurons « sacres »), dire des choses méchantes ou faire des remarques humiliantes à l'athlète;
- Frapper ou lancer des objets sous l'effet de la colère et de la frustration (exemple : lancer un bâton de hockey, frapper dans une poubelle, etc.);
- Dire des choses méchantes ou faire des remarques humiliantes à la participante ou au participant;
- Menacer la participante ou le participant de blessure physique ou prétendre lui lancer un objet;
- Expulser ou exclure la participante ou le participant d'un entraînement de façon systématique, rejeter ou ignorer volontairement la participante ou le participant (exemple : ignorer systématiquement sa présence);
- Forcer la participante ou le participant à s'entraîner malgré une blessure connue de l'équipe d'encadrement;
- Infliger des entraînements supplémentaires qui mènent à l'épuisement ou qui rendent la participante ou le participant malade;
- Demander à la participante ou au participant d'exécuter des mouvements ou des gestes techniques trop difficiles pour ses capacités;
- Toutes autres demandes qui pourraient avoir des impacts négatifs sur la santé d'une participante ou d'un participant (exemple : utilisation de techniques de poids dangereuses, de produits dopants, etc.).

Harcèlement psychologique

Conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de vie néfaste. Une seule conduite peut aussi constituer du harcèlement si elle porte atteinte à la personne et lui produit un effet nocif continu.

Exemples de comportements pouvant être liés à du harcèlement psychologique :

- Intimidation
- Isolement
- Cyber intimidation
- Violence verbale
- Menaces
- Dénigrement.
- Propos ou gestes offensants ou diffamatoires à l'égard d'une personne ou de son travail

Abus psychologique

L'abus psychologique est assimilé à la *violence psychologique*. C'est probablement la forme de violence la plus fréquente en milieu sportif, mais aussi la moins visible. Souvent, personne dans l'entourage de la victime ne s'en rend compte.

On parle d'abus psychologique lorsqu'une personne qui s'occupe d'une autre (par exemple : un entraîneur, un thérapeute, un bénévole, etc.) la ridiculise régulièrement, la rabaisse devant les autres, l'exclut intentionnellement ou adopte d'autres comportements qui ébranlent sa confiance en elle et son estime de soi.



59 à 62 %

des athlètes rapportent avoir vécu de la violence psychologique*

Il n'y a aucune situation à prendre à la légère ou à banaliser

Besoin d'aide ? 1 833 211-AIDE (2433)





Violence et négligence en contexte sportif, on parle de quoi ?

Violence

On entend par violence toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

En contexte sportif ou de loisir, cette violence peut être manifestée par une personne en autorité (exemple: un entraîneur), des pairs (exemple: coéquipiers, adversaires), des parents, des gérants, des représentants d'équipes, des spectateurs, un membre de l'équipe médicale ou de soutien (exemple: préparateur physique, massothérapeute, etc.). Elle peut survenir dans les vestiaires ou dans les douches, sur le terrain pendant une partie ou un entraînement, au domicile d'un entraîneur ou, encore, à l'occasion de compétitions, d'initiations sportives ou de voyages à l'extérieur.

Abus physique

L'abus physique, c'est quand toute personne (ce peut être une personne qui s'occupe de toi, par exemple: entraîneur, thérapeute, bénévole, etc.) utilise la force physique pour te faire mal ou pour blesser un autre jeune. Il peut aussi impliquer l'utilisation de méthodes d'entraînement inappropriées qui risquent d'entraîner ou d'aggraver une blessure. Ce type de violence est souvent le plus visible!

L'abus physique se traduit aussi lorsqu'une personne subit des **séVICES**, c'est-à-dire des mauvais traitements corporels qui laissent ou non des marques, ou est soumise à des méthodes éducatives déraisonnables de la part d'un ou de ses parents, ou de la part de toute autre personne impliquée dans le milieu.

Exemples d'abus physique en milieu sportif :

- Pousser, secouer ou frapper un athlète;
- Forcer l'athlète à s'entraîner malgré des blessures connues de l'entraîneur;
- Pincer l'athlète;
- Infliger des entraînements supplémentaires qui mènent à l'épuisement ou rendent l'athlète malade;
- Demander à l'athlète d'exécuter des mouvements ou des gestes techniques trop difficiles pour ses capacités, demandes qui pourraient avoir des impacts négatifs sur sa santé.

Négligence

1 Lorsque les parents d'un enfant, ou la personne qui en a la garde, ne répondent pas à ses besoins fondamentaux, soit sur le plan physique, soit sur le plan de sa santé physique ou mentale, soit en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié;

2 Lorsqu'une personne n'agit pas avec la prudence dont ferait preuve une personne raisonnable dans les mêmes circonstances.

Exemples de négligence en contexte sportif ou de loisir :

- Demander à une participante ou à un participant, ou à une personne impliquée dans le milieu, d'abandonner ou de prendre une pause de l'école, de s'entraîner au lieu de fréquenter l'école en dehors des moments prévus (exemple: calendrier de compétitions, sports-études);
- Savoir qu'une participante ou un participant, ou une personne impliquée dans le milieu ne reçoit pas les soins requis par son état de santé mentale ou physique et ne pas intervenir; savoir qu'un jeune a une conduite dangereuse envers lui-même (exemple: désordre alimentaire ou utilisation de substance dopante) et ne pas intervenir;
- Savoir qu'une participante ou un participant, ou une personne impliquée dans le milieu est ou a été victime de violence physique, psychologique ou sexuelle et ne rien faire pour le protéger.



50 % des athlètes rapportent avoir vécu de l'intimidation/violence physique*

Il n'y a aucune situation à prendre à la légère ou à banaliser
Besoin d'aide ? 1 833 211-AIDE (2433)



L'intimidation en contexte sportif, on parle de quoi ?

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

Être une cible d'intimidation, c'est douloureux, épeurant et ça donne parfois envie de s'isoler. Être témoin d'intimidation peut également engendrer un très grand malaise chez le témoin. Même si cela est difficile, il existe des moyens pour faire cesser l'intimidation qu'on en soit témoin ou victime. Pour commencer, il faut être bien informé pour reconnaître tous les types d'intimidation. L'intimidation en sport peut aussi être présente sous la forme de la violence sexuelle, c'est-à-dire de harcèlement sexuel ou d'agressions sexuelles.



Exemples d'intimidation :

Physique

- Faire trébucher quelqu'un;
- Bousculer quelqu'un intentionnellement;
- Contraindre quelqu'un à faire quelque chose;
- Frapper quelqu'un;
- Perpétrer une agression de nature sexuelle;
- Etc.

Verbale*

- Insulter, ridiculiser ou se moquer de quelqu'un;
- Menacer quelqu'un;
- Faire des remarques sexistes, homophobes, transphobes ou racistes;
- Faire des remarques discriminatoires basées sur l'âge ou sur d'autres caractéristiques personnelles;
- Faire des commentaires à connotation sexuelle;
- Etc.

Sociale*

- Propager des mensonges ou des rumeurs à propos de quelqu'un;
- Dénigrer, humilier quelqu'un;
- Regarder quelqu'un de manière méprisante ou menaçante;
- Isoler, exclure quelqu'un;
- Etc.

Matérielle*

- Détruire quelque chose;
- Vandaliser un endroit;
- S'approprier le bien d'autrui (y compris, par exemple, des images intimes dans le cyberespace);
- Etc.

12 à 20 %

des athlètes rapportent avoir vécu de la violence physique*

Il n'y a aucune situation à prendre à la légère ou à banaliser
 Besoin d'aide ? 1 833 211-AIDE (2433)

Conséquences de la violence



Violence

La violence entraîne de graves répercussions sur le développement physique, psychologique et social des jeunes qui la vivent dans leur quotidien ou à l'intérieur de leur pratique sportive. Voici quelques manifestations de conséquences possibles.

Conséquences de la violence :

Conséquences sportives

- Diminution de la performance sportive;
- Abandon d'un sport;
- Difficulté à faire confiance aux gens dans le milieu sportif;
- Changement de sport;
- Absence aux entraînements;
- Manque de concentration;
- Entraînement compulsif.

Conséquences physiques et psychologiques

- Augmentation du nombre de blessures;
- Problème nutritionnel;
- Problème de sommeil;
- Dépendance (exemple : alcool, drogue et jeux);
- Symptômes physiques divers (exemple : maux de tête, fluctuation du poids, problème gastro-intestinal, etc.);
- Auto-mutilation;
- Problème psychologique (exemple : anxiété, dépression, etc.);
- Diminution de l'estime de soi;
- Problème d'image de soi.

Conséquences sociales

- Problème de développement social;
- Suicide;
- Tendance à s'éloigner des membres de sa famille, de ses amis, etc.;
- Difficulté à établir des relations sociales;
- Diminution de la performance académique;
- Problèmes de comportement;
- Absentéisme à l'école;
- Difficulté à faire confiance à autrui.

Conséquences à court, mais aussi long terme :

13 %

des athlètes actifs et 20 % des athlètes retraités qui vivent ou ont vécu des situations de violence dans leur environnement sportif ont rapporté des pensées suicidaires

35 %

des athlètes actifs et 33 % des athlètes retraités qui vivent ou ont vécu des situations de violence dans leur environnement sportif ont rapporté avoir développé des problèmes de santé mentale

16 %

des athlètes actifs et 22 % des athlètes retraités qui vivent ou ont vécu des situations de violence dans leur environnement sportif ont rapporté avoir développé un trouble alimentaire